



Commission de réinsertion  
professionnelle  
Office cantonal de l'emploi  
Case postale 2555  
1211 Genève 2

Genève, le 22 mars 2024

N/réf.: CBA/CSI

**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**5<sup>ème</sup> année (1<sup>er</sup> décembre 2022 – 31 janvier 2024)**

**I. Bases légales de la commission**

Fédérales

- Article 85 d de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 25 juin 1982 (LACI)
- Article 81 e de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 31 août 1983 (OACI).

Cantoniales

- Article 1 alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20)
- Article 7 lettre a du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01)
- Article 16 de la loi sur le service de l'emploi et de la location de services du 18 septembre 1992 (LSELS J 2 05)
- Article 24 du règlement d'exécution de la loi sur le service de l'emploi et de la location de services du 14 décembre 1992 (RSELS J 2 05.01).

**II. Compétences légales de la commission**

1. Mission de la Commission de réinsertion professionnelle (CRP)

La commission est consultée sur les mesures qui concourent à la réinsertion des demandeuses et demandeurs d'emploi, notamment les programmes de formation, de perfectionnement, de reclassement, de stage et d'emploi temporaire.

Elle émet un préavis à l'attention de la direction de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) sur l'enveloppe annuelle relative aux mesures de marché du travail (MMT) proposée à l'autorité fédérale et son affectation aux différents domaines ainsi que sur toute autre compétence en la matière dévolue par LACI.

### III. Rôles de la commission

La CRP émet un préavis

- sur le projet cadre MMT et son affectation.

Elle est consultée

- lors de la mise en place de MMT
- sur les critères d'évaluation en cas d'appel d'offres
- sur la liste des soumissionnaires potentiels en cas de procédure sur invitation.

Elle est informée

- de toutes les modifications légales et réglementaires relatives aux MMT
- de la stratégie cantonale en matière de lutte contre le chômage
- des modifications importantes dans le dispositif MMT
- des changements dans les politiques MMT générales et spécifiques
- des résultats des appels d'offres.

### IV. Composition de la commission

Représentants titulaires de l'Etat de Genève

- Madame Caroll Singarella, directrice du service des mesures pour l'emploi (SMPE) de l'OCE
- Monsieur Serge Baehler, directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) puis suite à son départ à la retraite, Madame Dao Thu Trang Nguyen, directrice à la direction générale de l'OFPC
- Monsieur Charles Barbey, directeur général de l'OCE

Représentants titulaires des milieux professionnels et économiques

- Monsieur Nicolas Aune, représentant UAPG
- Monsieur Frank Sobczak, représentant UAPG

Représentants titulaires des travailleurs

- Monsieur Thomas Graff, Secrétaire du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
- Madame Marlène Carvalhosa Barbosa, Secrétaire du Syndicat UNIA

### V. Activités de la commission

La commission a tenu 2 séances, les 7 février et 17 octobre 2023. Les thèmes suivants ont été abordés :

#### 1. Trinquet (restaurant d'application)

Présentation et visite du restaurant géré par l'Ecole hôtelière de Genève. Sur la base de l'avis favorable des membres, dès le 1<sup>er</sup> mars 2023, la durée de participation pour les aides de cuisine a été portée à 4 mois (au lieu de 2 mois).

## 2. Programme d'impulsion du Conseil fédéral (selon l'arrêté du 15 mai 2019) pour encourager le potentiel de la main d'œuvre indigène – mesures 5

### NoLimIT – le numérique pour tous (démarrage le 1<sup>er</sup> mars 2022)

Présentation et visite de l'espace NoLimIT, le numérique pour tous.

Pour rappel, il s'agit d'une mesure en libre accès qui vise à renforcer les compétences et l'autonomie des personnes en recherche d'emploi dans l'utilisation des outils numériques (lutte contre la fracture numérique).

### NoLimIT – LIFT tes talents (démarrage le 27 novembre 2023)

Présentation du 4<sup>ème</sup> projet pilote du canton de Genève accepté par la Confédération.

- Renforcement des compétences et de l'autonomie dans les démarches de recherche d'emploi
- Accès libre et illimité durant toute la période de chômage
- Pédagogie inversée par résolution de problèmes
- Ateliers courts et stimulants qui répondent directement à des questions concrètes en lien avec la recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, réseautage, présence en ligne, technique d'entretien, image de marque
- Supports personnalisés avec sous sans rendez-vous
- Événements de réseautage et de recrutement
- Tech Innovation Hub
- Ordinateurs à disposition pour toutes celles et ceux qui ne disposeraient pas de leur propre matériel
- Espace moderne, conçu et aménagé pour faciliter l'échange et la collaboration (dans les locaux de l'Office cantonal de l'emploi)
- Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- Organisateur : DeClix

## 3. Nouvelles MMT

Les membres ont été informés des nouvelles MMT 2024 :

- **Le Spark** – restaurant d'application situé dans le nouveau bâtiment de la FER/CIEPP à Plan-les-Ouates (démarrage en février 2024) dont la gestion sera confiée à Novae Restauration
- **Cyberlab** – mesure en lien avec les métiers de la cyber sécurité (démarrage prévu en principe en mai/juin 2024) organisée par MES Gestion Sàrl en partenariat avec des entreprises spécialisées

#### 4. **Projet cadre MMT 2024**

Les membres ont été informés du budget MMT 2024 qui a été établi sur la base d'un plafond estimé à 37'872'138.- (calcul à partir d'un nombre moyen annuel de demandeurs d'emploi de 14'633, soit un taux moyen de 5.9% - population active de 248'016).

Le montant définitif à disposition ne sera connu qu'à fin 2024. En effet, le calcul du plafond de crédit définitif est basé sur l'année 2023 ou 2024, selon l'année la plus favorable au canton.

Le budget a été passé en revue de manière détaillée en mettant en évidence les principales différences par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022. Il a été préavisé positivement par les représentants du DIP et de l'UAPG. N'ayant pas reçu l'ordre du jour et ses annexes dans le délai, la CGAS s'est abstenue, faute d'une position consolidée de ses membres.

Le projet cadre MMT 2024 a été remis au SECO en octobre 2023.

Les membres ont également été informés des principaux changements du dispositif MMT pour 2024.

#### 5. **Divers**

##### **Automnales 2023 – du 10 au 19 novembre à Palexpo**

Les membres ont été informés de la présence de l'OCE sur le stand de l'Etat de Genève avec la thématique de l'employabilité (numérique, projet professionnel et compétences attendues, recherche d'emploi).

##### **Stratégie des services publics de l'emploi 2030**

Les membres ont reçu pour information le document de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance chômage qui s'articule autour de 12 objectifs stratégiques répartis en 3 champs d'impact.

##### **Zeteo public**

Les membres ont été informés de l'ouverture au public du catalogue MMT ([Zeteo](#)) au printemps 2023.

#### VI. **Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assuré par l'OCE.

#### VII. **Frais de la commission**

##### **A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

Frs.- 780.-

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

**C. Remboursement de frais (art.28 RCOF)**

Néant.



Charles Barbey  
Président de la Commission de Réinsertion  
professionnelle - CRP